

Avis d'enquête publique
préalable à la déclaration de projet relevant du code de l'urbanisme portant sur l'intérêt
général de l'opération « Linkcity » et à la mise en compatibilité du
Plan d'Occupation des Sols de la commune de Fabrègues

L'enquête publique a pour objet une demande de Déclaration de Projet relevant du Code de l'Urbanisme au titre de l'article L300-6 avec mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols de la commune de Fabrègues (art 153-54 du Code de l'Urbanisme) pour permettre la mise en œuvre du projet « Linkcity ». Ce projet est une opération d'aménagement à dominante habitat sur les parcelles cadastrées AI 75 et AI 297, situées au sein d'une zone résidentielle.

Cette opération portée par l'opérateur Link City en bordure de l'avenue Clémenceau va permettre la production de 40 logements collectifs, composés de jardinets en rez-de-chaussée, dont 14 logements sociaux et participe au rattrapage du déficit de la commune de Fabrègues (35%).

L'enquête publique unique, portant à la fois sur l'intérêt général du projet et sur la modification du Plan d'Occupation des Sols, se déroulera du mardi 13 mars 2018 à 09h00 au vendredi 13 avril 2018 à 17h00, soit pendant 32 jours.

Monsieur Daniel GUIRAUD, officier supérieur de l'armée de l'air, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Montpellier.

Le responsable du projet à la mairie de Fabrègues auprès duquel des renseignements peuvent être demandés est Madame Cécile Le Bars, Directrice Générale des Services, téléphone 04 67 85 63 34 courriel nathalie.vivier@fabregues.fr

Les pièces du dossier, l'avis de l'Autorité environnementale et le registre d'enquête, seront déposés, du mardi 13 mars 2018 à 09h00 au vendredi 13 avril 2018 à 17h00 :

* à la mairie de Fabrègues – siège de l'enquête,

* Le public pourra également consulter, pendant la durée de l'enquête, le dossier sur le site :

- des services de l'État www.herault.gouv.fr
- de la mairie de Fabrègues www.fabregues.fr
- de Montpellier Méditerranée Métropole www.montpellier3m.fr/enquetes-publiques
- au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la Préfecture de l'Hérault, 34 place des martyrs de la résistance à Montpellier du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 16 heures 30 (hors jours fériés).

Il sera également possible de déposer ses observations et propositions durant l'enquête du mardi 13 mars 2018 à 09h00 au vendredi 13 avril 2018 à 17h00 :

* sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Fabrègues,

* de les adresser par écrit au commissaire enquêteur, M. Daniel GUIRAUD, « Linkcity » à la Mairie de Fabrègues, 8 rue Paul Doumer BP 11 34690 Fabrègues

* de les adresser par courriel électronique au commissaire enquêteur à l'adresse suivante epfabregues2018.dp@sfr.fr

Les courriels envoyés, avant et après les dates officielles de l'enquête ne seront pas pris en compte.

Le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public lors des permanences à la mairie de Fabrègues les :

- mardi 13 mars 2018 de 09h00 à 12h00,
- jeudi 29 mars 2018 de 09h00 à 12h00,
- vendredi 13 avril de 14h00 à 17h00.

Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée.

Toute personne en faisant la demande auprès de la Préfecture pourra soit consulter, soit à ses frais obtenir communication du dossier auprès de la Direction des Relations avec les Collectivités Locales - Bureau de l'Environnement.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pourront être consultés, à la Préfecture de l'Hérault, Direction des relations avec les collectivités locales, Bureau de l'environnement et à la mairie de Fabrègues, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

Au terme de l'enquête publique, le conseil municipal de la commune de Fabrègues devra se prononcer par délibération sur l'intérêt général de l'opération par une déclaration de projet.

Montpellier Méditerranée Métropole sera amenée à se prononcer sur la mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols de la commune de Fabrègues dans un délai de deux mois à compter de la réception de l'avis du commissaire enquêteur.

En l'absence de délibération de Montpellier Méditerranée Métropole, dans ce délai ou en cas de désaccord, le Préfet approuvera la mise en compatibilité du plan et notifiera sa décision au maire de Fabrègues dans les deux mois suivant la réception en préfecture de l'ensemble du dossier.